Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 033-213304470-20260929-089_2026-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

République Française

Réf. : 089 / 2026

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 16
- votants : 19

OBJET : **PARTICIPATION FINANCIÈRE A L'ACHAT D'UN OUTIL D'EVALUATION COGNITIF POUR LE RASED**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 22 septembre 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROBERTEAU.

PRÉSENTS : M. Jérôme **ROBERTEAU,** Mme Camille **VALENTE DE MATOS,** M. Didier **LANDRY,** Mme Marie-José **TERRIEN,** M. Gérald **DUMOULY,** Mme Marie-Danièle **ROBERTEAU**, Mme Ana **BORDESSOULES,** Mme Joëlle **GOUJON,** Mme Aline **MARIE VASSEUR,** Monsieur Stéphane **PICAUD,** M. Jean-Christophe **CHAMPAGNE,** M. Jonathan **GORGEOT**, Mme Nathalie **LOPES**, Mme Barbara **DELBOS**, M. Fabien **CHEVAL**, Mme Christelle **MOUGNEAU.**

ABSENTS : M. Francis **LUBERT** (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), M. Clément **NOUVEAU** (*procuration donnée à Mme Marie-Danièle ROBERTEAU*), Mme Mireille **CONTE JAUBERT** (*procuration donnée à M. Fabien CHEVAL).*

Camille VALENTE DE MATOS est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L211-8 et L 212-15 du Code de l'éducation,

Vu la circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014 précisant le fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et les missions des personnels qui y exercent,

Vu la demande de la psychologue scolaire en date du 22 juillet 2026 sollicitant une participation financière de la commune pour l'acquisition d'un nouvel outil de travail, le WPPSI-IV,

Considérant le montant du devis présenté et la répartition du coût par commune suivant leurs effectifs d'élèves ;

Après en avoir délibéré, et après vote 19 VOTES 19 POUR

- **Accepte** le versement d'une participation financière de 476.71€ à la commune de Saint Seurin sur l'Isle pour le financement du renouvellement du matériel de la psychologue scolaire qui intervient, dans le cadre du RASED, à l'école publique Jacques Chastenet.

- **Dit** que la dépense sera prise en charge par le budget communal, imputation budgétaire chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à ce versement.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières,
les jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 06 octobre 2026.
Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU

MAIRIE de St-MÉDARD-de-GUIZIÈRES R.F. 33 Gironde